Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	23
votants	28

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :

N°DCM2023-07

Demande de garantie d'emprunt : 3 F Immobilière Rhône-Alpes – programme 443 route de Toisinges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 F Immobilière Rhône-Alpes a acquis en l'état futur d'achèvement un programme immobilier, 443 route de Toisinges, qui comprend 7 logements, dont 3 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS dans un ensemble de 27 logements.
Dans ce cadre, elle sollicite une garantie relative à ses emprunts Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50 % soit un total de 386.050,50 €. La demande de garantie complémentaire sera soumise au Département.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code Civil ;

VU le Contrat de Prêt n°141519 en annexe signé entre : SA HLM IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

Mairie de St-Pierre-en-Faucigny 74 (Haute-Savoie)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion par 26 voix « Pour » et 2 :

- Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 772.041 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°141519 constitué de 7 ligne(s) du Prêt.
  La garantie de la collectivité est accordée hauteur de la somme en principal de 386.020,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
  Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

  - La garantie est apportée aux conditions suivantes :
  La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)